



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
tahiry **Famatsiam-bola Malagasy** ho **Fampiofanana** ny **mPiasa**
(FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS
POUR LE SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL (DR)
DIMENSION SECTORIELLE

Date: 28/02/2019

Rédacteur: Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP DR

Table des matières

1 – Objet de l’appel à projets	3
2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	3
3 – Contexte et enjeux du projet	4
4 – Description de la réponse attendue	4
5 – Contenu de la proposition de projet	5
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet	5
5.2. Contexte socioéconomique	5
5.3. Objectifs et contenu de la formation	6
5.3. Modalités de la formation	6
5.5. Indicateurs de résultats	7
5.6. Conditions financières	7
6 – Procédure de l’appel à projets	7
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception	7
6.2. Sélection du porteur de projet	8
7 – Contractualisation	9
Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet inter-entreprises sectoriel	10
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet inter-entreprises sectoriel ...	10
Annexe 3 : Termes de référence	13
Annexe 4 : Programme de formation.....	17
Annexe 5 : Modalités de suivi et évaluation	17

1 – Objet de l’appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d’entreprises la conception et la mise en œuvre d’actions de formation(s)

- au profit du secteur Développement Rural (DR)
 - en vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - en vue de qualifier les personnes en recherche d’emploi dans le secteur ;

Le financement de ces projets relève d’un fonds additionnel abondé par l’AFD qui appuie le FMFP dans son installation et le démarrage de ses activités.

2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d’utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d’une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d’un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l’arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- favoriser l’insertion professionnelle durable des personnes en recherche d’emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d’emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- sur des projets individuels d’entreprises ;
- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels ;
- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d’intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d’entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire DR qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3 – Contexte et enjeux du projet

Le secteur Développement Rural, est un des principaux bassins de l'emploi à Madagascar. L'économie rurale reste un des secteurs-clés encore sous-développés et sous-performant, avec un gisement de ressources humaines considérable mais dont les compétences restent largement à améliorer et à valoriser. On a une prépondérance du Secteur Agricole malgache (agriculture, élevage, pêche) qui constitue l'un des moteurs de l'économie nationale (26,3% du PIB en 2009), étant le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, et des secteurs de l'environnement, de l'artisanat qui constituent des domaines montants du secteur et dans lesquels de plus en plus de Malgaches sont impliqués. Environ 6 000 à 8 000 jeunes sont formés chaque année aux métiers de l'agriculture, ce qui est très en deçà des besoins du secteur. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7% nettement inférieur au taux minimal de 6% vers lequel il faudrait tendre. La transformation des matières premières agricoles et l'industrialisation de l'économie rurale ainsi que la promotion des cultures d'exportation (rente) doivent aider au saut qualitatif et à la croissance du secteur « Développement Rural ».

Le secteur est composé de :

- L'agriculture et l'élevage incluant la transformation agro-alimentaire
- La pêche traditionnelle et industrielle
- L'artisanat
- L'exploitation forestière (ou environnement) et l'exploitation minière (domaine partagé avec le BTP-RS)

En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis véritablement de tirer parti du potentiel du secteur de développement rural du pays d'une manière soutenue. A titre d'illustration, les importations en volume de produits vivriers et alimentaires ont progressé alors que les exportations en volume de produits agricoles tendent à chuter.

La professionnalisation et le développement des compétences des ressources humaines du secteur formel du DR doit améliorer le potentiel de croissance de l'économie rurale et de développement socioéconomique du pays.

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

- proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le(s) secteur(s) d'activité concernés ;
- apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- accroître la capacité des employés du secteur DR ;
- permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

4 – Description de la réponse attendue

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises affiliées à la CNAPS ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, année à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises ou organisme non gouvernemental dans les domaines suivants :
 - Agriculture et élevage,
 - Transformation agroalimentaire,
 - Artisanat
 - Et environnement
- Le projet cible aussi des micro- et petits entrepreneurs (formels) du secteur agricole et élevage, agroalimentaire, artisanat et environnement.

5 – Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1 et 2.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur aura à développer le contexte socio-économique lié à son projet en prenant en compte le contexte global du secteur.

Pour l'année 2019, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur de développement rural s'articulent principalement autour des filières à forte valeur ajoutée (filière exportation) et les chaîne de valeurs ainsi que la promotion des techniques résilientes.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur ;
- les grands besoins de qualification au niveau du secteur.

5.3. Objectifs et contenu de la formation

Cette partie apportera les détails sur :

- L'identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées pour le développement des compétences :
 - sur les **métiers de base** dans le secteur agriculture et élevage, environnement et artisanat
 - **en agroalimentaire** sur la mécanisation agricole, maintenance, machinisme agricole, normes & certification, management et encadrement, techniques de conservation et transformation) ;
 - **en agriculture & élevage** sur les techniques de production, la chaîne de valeurs, la commercialisation (débouché), le développement de projets professionnels structurants, la structuration et formation des responsables paysans;
 - **en environnement** sur l'éducation environnementale, agriculture durable, résiliente au changement climatique, la gestion des crises et mobilité humaine (migration), la lutte contre les techniques des trafics illicites ;
 - **en artisanat** incluant l'artisanat d'art et l'artisanat de production, ...
- L'intitulé et une description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots)
- Le nombre et les catégories de bénéficiaires concernés
 - salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation ;
 - La prise en compte de l'approche genre

5.3. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une et justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation,³ modalités d'évaluation et de suivi⁴ ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des

¹ Voir annexe 4 sur le programme de formation

² Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

³ Voir annexe 4 sur le programme de formation

⁴ Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁵, modalités de suivi et d'évaluation⁶ et production du cahier des charges de la formation en alternance

- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.5. Indicateurs de résultats

Les promoteurs devront préciser les principaux indicateurs de résultats à atteindre :

- au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi ; le nombre de bénéficiaires de la formation devra être au moins 30 par projet pour le montant minimal demandé (5 000 000 MGA) et au moins 80 pour le montant maximal (40 000 000 MGA)
- au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail
- au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation,

5.6. Conditions financières

- Coût par bénéficiaire (le coût par bénéficiaire ne pourra excéder 500 000 MGA) ;
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations sur la base d'un forfait ou du coût réel plafonné à 200 000 MGA par apprenant par formation ;
- Coût total du projet (le coût total du projet devra s'inscrire dans une enveloppe globale comprise entre 5 000 000 MGA et 40 000 000 MGA)

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation

6 – Procédure de l'appel à projets

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **12 Avril 2019 à 17heures.**

Les dossiers électroniques (sous format pdf) peuvent être envoyé par e-mail à fmfp@fmfp.mg et les dossiers physiques peuvent être envoyé (déposé) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (8

⁵ Voir annexe 4 sur le programme de formation

⁶ Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

heures à 17 heures)

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures
Ankorondrano, Tananarive 101.

Pour les porteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas étudié.

- **Etapas et calendrier de sélection**

Période/échéance	Etape
11/03/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
12/04/2019	Date limite de réception des propositions
15/04/2019	Instruction des réponses recevables
22/04/2019	Commission de sélection
26/04/2019	Notification de la décision
29/04/2019	Conventionnement ou contractualisation
Début 05/2019	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet

- **Critères de sélection**

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du FMFP :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères de pertinence et de qualité, impliquant d'autres critères spécifiés dans le dossier (*)
Qualité de la prestation de formation
Proposition financière

(*) Des critères spécifiques ont été définis pour les projets du secteur DR dont :

- Localisation en zone enclavée des entreprises visées ou éloignée des centres urbains
- Utilisation des techniques résilientes
- Contribution conséquente (en nature ou en numéraire) du porteur dans le projet (ou d'autres partenaires)
- Femmes promotrices favorisées dans la sélection
- Contribution du projet à la conservation de l'environnement
- 25% au moins des formés ont entre 15 et 35 ans/et 40% sont des femmes

Les atouts cités ci-dessus seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Le FMFP,

- se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- s'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- n'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le FMFP se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le Fonds. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : fmfp@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86

Annexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel

Informations à fournir par le porteur de projet	Appréciations sur les données fournies
Nom du porteur de projet (entreprise pour le compte d'un groupe d'entreprises, groupement d'entreprise, organisation professionnelle)	
Nom et coordonnées de la personne en charge du projet	
Liste des entreprises partenaires	
Secteur d'activité concerné	
Nombre global de salariés des entreprises concernées (Total H/F)	
Contexte socioéconomique de la demande <ul style="list-style-type: none"> Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou les entreprises concernées Les grands besoins de qualification au niveau du secteur 	
L'identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises concernées	
L'Intitulé de la formation à financer	
Une courte description de cette formation	
Nombre de salariés concernés au global et par entreprise	
Catégorie de salariés concernés <ul style="list-style-type: none"> Cadres Encadrement Ouvriers qualifiés autres 	
Dans le cas d'une formation de type pré-emploi : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes/adultes concernés Types d'emplois auxquels doit mener la formation Niveaux de qualifications visés 	

Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel

Informations à fournir par le porteur de projet	Appréciations sur les données fournies
Le type de formation à financer <ul style="list-style-type: none"> Formation en situation de travail 	

<ul style="list-style-type: none"> • Formation en centre de formation interne à une ou plusieurs entreprises du groupement • Formation en centre de formation externe à l'entreprise, avec nom et coordonnées du prestataire • Formation en alternance 	
<p>En cas de formation externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identité du prestataire • Expérience du prestataire dans le domaine de formation proposé (fournir des références d'interventions) • Expertise (fournir des références d'intervenants) • Moyens matériels • Programme et modalités de mise en oeuvre • Modalités de suivi et d'évaluation 	
<p>En cas de formation interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise des intervenants (formateurs, tuteurs) • Moyens matériels • Programme et modalités de mise en oeuvre • Modalités de suivi et d'évaluation 	
<p>Durée et modalités de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée globale en heures • Eventuellement, nombre de modules • Durée par module 	
Lieu de la formation	
Dates prévues de formation (début et fin formation)	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés formés (en termes de compétences et qualifications acquises), • Pour les jeunes ou adultes en formation de pré-emploi (en termes de qualification et d'insertion) • Pour les entreprises et le secteur, effets sur l'activité, l'organisation du travail, la production • Pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation à financer 	
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour vérifier l'atteinte des résultats visés, au niveau de chaque entreprise 	

<ul style="list-style-type: none"> • Pour diagnostiquer les impacts éventuels de la formation au niveau de chaque entreprise, du groupement d'entreprises et du secteur 							
<p>Coût de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût global détaillé en fonction <ul style="list-style-type: none"> ○ Des frais de formation (paiement des formateurs internes ou externes) ○ Des frais divers occasionnés par l'action de formation sur présentation de factures (utilisation des locaux, matière d'œuvre, fournitures) • Part du coût global pris en charge par les entreprises • Part du coût à financer par le Fonds 	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td style="width: 100%; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 100%; height: 15px;"></td> </tr> </table>						

Annexe 3 : Termes de référence

Sur le 1^{er} à appel à projets dans le secteur Développement Rural (DR) en 2019

1. Contexte et justifications

Présentation générale du secteur

Le secteur Développement Rural, est un des secteurs prioritaires à Madagascar. Trois quart de la population malgache sont des petits exploitants agricoles dont 90% se trouvent en milieu rural et que la contribution au PIB se situe autour de 25%.

Le secteur est composé de :

- L'agriculture et l'élevage incluant la transformation agro-alimentaire
- La pêche traditionnelle et industrielle
- L'artisanat
- L'exploitation forestière (ou environnement) et l'exploitation minière (domaine partagé avec le BTP-RS)

L'économie rurale reste un des secteurs-clés de l'économie mais sous-développés et sous-performant, pourtant elle représente un gisement d'emplois considérable mais qui restent largement à améliorer et à valoriser. On a une prépondérance du Secteur Agricole malgache (agriculture, élevage, pêche) qui constitue l'un des moteurs de l'économie nationale (26,3% du PIB en 2009), étant le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, et s'avérant la base de productions alimentaires pour toute la population. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7% nettement inférieur au taux minimal de 6% vers lequel il faudrait tendre.

En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis véritablement de tirer parti du potentiel agricole du pays d'une manière soutenue. En particulier, les importations en volume de produits vivriers et alimentaires ont progressé alors que les exportations en volume de produits agricoles tendent à chuter.

Environ 6 000 à 8 000 jeunes sont formés chaque année aux métiers de l'agriculture, ce qui est très en deçà des besoins du secteur.

L'initiative de mettre en place divers dispositifs tels que la Politique Sectorielle Agricole Elevage et Pêche (PSAEP), la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), le Plan National d'Action (PNA), contenant les orientations structurantes et claires démontre le fort engagement des acteurs de promouvoir le secteur. Ces dispositifs sont aussi d'ailleurs accompagnés par d'autres structures opérationnelles telles que FORMAPROD, PROSPERER, DEFI, ...

Contexte de l'appel à projets

Dans cette optique, la professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans le secteur Développement Rural ainsi que le renforcement des compétences micro- et petits entrepreneurs sont un enjeu très important pour le développement socioéconomique du pays.

L'insuffisance des dispositifs de formation répartis dans l'espace économique du pays a impacté sur la performance du secteur Développement Rural induisant un manque de ressource qualifiante et performante. Cette situation justifie l'urgence de réaliser des formations pour appuyer les travailleurs, exploitants et jeunes, tout en exploitant le potentiel du secteur. A l'image des industries de transformation agro-alimentaire qui constituent aussi l'un des leviers de croissance avec leurs apports sur le prolongement de la chaîne des valeurs, et leur contribution à la cotisation dans le secteur DR. Aussi, les acteurs du secteur

regroupés au sein du Comité sectoriel paritaire (CSP) DR, ont décidé répondre à travers le renforcement et le développement des compétences des ressources humaines des unités de production DR mais aussi ont proposé une restructuration de l'offre de formation. Ces actions vont solliciter l'appui du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) qui est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation formation professionnelle des entreprises.

Dans le cadre de lancement de ce Fonds, l'Agence Française de Développement (AFD) a apporté une contribution financière de l'ordre de 50 000 Euro afin de financer des projets de formation répondant aux besoins en qualifications et aux déficits criant au niveau du secteur THA. Ces projets vont viser en premier lieu la professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans ce secteur.

2. Objectifs

(i) Objectif général

En termes d'objectif général, l'appel à projets actuel permettra de :

- Contribuer au développement économique et améliorer la balance commerciale avec des filières à forte valeur ajoutée et tournée vers l'exportation.
- Créer des emplois et consolider la stabilité sociale, avec la requalification des salariés et la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes ruraux
- Promouvoir le développement durable du pays, avec l'adoption des démarches écologiques et résilientes

(ii) Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés pour 2019, notamment dans les filières économiques rurales ayant un potentiel à forte valeur ajoutée (ex : filière exportation) et les chaînes de valeurs ainsi que la promotion des techniques résilientes.
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur DR

3. Résultats attendus

- Au niveau des bénéficiaires, le financement des projets de formation contribuera à :
 - former 30 et 80 salariés par projet en permettant le développement des compétences de ces derniers dans les postes qu'ils tiennent dans les entreprises DR, ou en favorisant leur évolution pour intégrer les nouvelles exigences professionnelles afin d'assurer la pérennisation de leurs emplois.
 - ou former entre 30 et 80 néo salariés par projet visant à favoriser le recrutement de jeunes ou d'adultes ne justifiant pas de la qualification nécessaire pour occuper directement les emplois à pourvoir dans les entreprises du DR
 - Au moins 40% de femmes formées
 - 40% au moins des bénéficiaires de formation seront des femmes
- Au niveau des entreprises de production du secteur (ex : agricole, transformation

- agroalimentaire), le financement des projets de formation contribuera à :
- Améliorer la productivité des entreprises bénéficiaires du financement en renforçant les compétences de leurs employés pour une meilleure performance
 - Alléger la pression sur le système de recrutement des entreprises du DR en formant des actifs qualifiés afin qu'ils soient immédiatement opérationnels à l'emploi
- Au niveau des ONG, plateformes, organismes professionnels et des projets affiliés à la CNAPS, ce financement contribuera à :
 - Faire monter en compétences des cadres directement opérationnels, de niveau intermédiaire (conseillers, vulgarisateurs, chefs de ferme, techniciens spécialisés),
 - Faire monter en compétences des spécialistes en production, en recherche appliquée et en commercialisation (gestion des processus de production et post récolte, marchés, normes, traçabilités, labels, contrôle de qualité...)
 - Pour les organisations professionnelles agricoles, la priorité repose sur la formation des responsables notamment de pouvoir piloter les organisations et gérer les membres et pour siéger au niveau des organismes paritaires dans le Secteur.
 - Au niveau des entrepreneurs ou opérateur individuel affilié à la CNAPS, ce financement contribuera à :
 - Apprendre et se professionnaliser dans son métier qui permettra d'améliorer la rentabilité de leur exploitation.
 - Améliorer la conduite des exploitations agricoles (PME, TPE ou micro entrepreneurs cotisant) en développant des compétences pour mieux gérer les activités de production, innover et maîtriser la trésorerie.
 - Améliorer la productivité des entreprises bénéficiaires en renforçant les compétences de leurs employés pour une meilleure performance
 - Alléger la pression sur le système de recrutement des entreprises du DR en formant des actifs qualifiés afin qu'ils soient immédiatement opérationnels à l'emploi (pour le pré-emploi)
 - Développer les compétences techniques et professionnelles des opérateurs de l'agri-élevage et de l'artisanat afin qu'ils deviennent plus compétitifs
 - Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation, le projet devra :
 - Permettre à de petits opérateurs du secteur agri-élevage de développer leurs activités à travers une production essentiellement tournée vers le marché, de renforcer leur système de commercialisation
 - Proposer des démarches innovantes ou diffusables au niveau des entreprises associées ou même au niveau du secteur

4. Orientations stratégiques sectorielles

Pour l'année 2019, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur de développement rural s'articulent principalement autour des filières à forte valeur ajoutée (filière exportation) et les chaînes de valeurs ainsi que la promotion des techniques résilientes.

Ces orientations prioritaires définies par le CSP DR et relatif au développement des compétences des ressources humaines du secteur s'articulent autour de :

- **Agroalimentaire** : Mécanisation agricole, maintenance, machinisme agricole, normes & certification, management et encadrement, techniques de conservation et transformation
- **Agriculture & élevage** : Technique de production, chaîne de valeurs, commercialisation (débouché), développement de projets professionnels structurants, structuration et formation des responsables paysans
- **Environnement** : Education environnementale, agriculture durable résiliente au changement climatique, Gestion des crises et mobilité humaine (migration), lutte contre les techniques des trafics illicites
- **Artisanat (incluant l'artisanat d'art et l'artisanat de production)** : Formation technique en vannerie, crochet ou coupe et couture, entrepreneuriat et commercialisation à l'endroit des MPE, TPE et microentreprises rurales cotisants ;
- **Et de manière transverse**, des techniques d'accompagnement, d'animation communautaire, de développement associatif et de pilotage de projet de développement

Entre autres dans les métiers spécifiés ci-après :

- Technicien de production,
- Responsable de commercialisation (débouché),
- Responsable de développement de projets professionnels structurants,
- Responsable paysans,
- Technicien en mécanisation ou machinisme agricole,
- Responsable de gestion des normes & certification,
- Technicien de conservation et transformation,
- Les artisans en vannerie, crochet ou coupe et couture, ...
- Et/ou des personnes en recherche d'emploi parrainées par des entreprises du secteur et désireuses de s'insérer durablement dans un métier de développement rural (agricole et élevage, la transformation agroalimentaire, l'artisanat et l'environnement) ;

5. Les types de formation préconisés

Pour le secteur, les formations en situation de travail et/ou en interne, Formation externe et formation en alternance restent les plus adaptées pour répondre à ces besoins.

D'autres types de formation peuvent aussi être considérés en fonction des spécificités des besoins et la combinaison de types de formation reste aussi valable.

(*) le porteur reste libre dans le choix des types de formation et des compétences (métiers) à cibler et toutes les informations contenues dans ces termes de référence serviront de cadre global d'élaboration du projet.

Annexe 4 : Programme de formation

Le porteur devra présenter le curriculum de formation qui vise à combler les gaps de compétences composé d'une description des parcours de formation et des méthodologies avec les objectifs d'apprentissage visés, l'organisation matérielle de la formation ainsi que les CV des prestataires/formateurs justifiant de leurs expériences et de leurs expertises. Le curriculum doit être détaillé, séquencé, précis, en cohérence avec les objectifs fixés et distinguer les périodes de formation théorique et pratique.

Annexe 5 : Modalités de suivi et évaluation

- Le référentiel métier ou une fiche de poste

Le porteur devra présenter ou mettre en attaché au présent dossier de soumission le ou les référentiel(s) métier ou fiche de poste ciblé(s) par la formation décrivant les compétences requises pour l'employé dans le processus. Le référentiel métier ou la fiche de poste détermine les compétences requises pour le personnel à former et permet de les décliner en objet de la formation. A défaut de référentiel, le porteur pourra présenter une description des compétences requises pour le métier ciblé par la formation suivant un processus d'ingénierie de formation.

- Le référentiel d'évaluation

Le porteur devra présenter ou mettre en attaché au présent dossier de soumission le ou les référentiel(s) d'évaluation de la performance et les acquis de la formation qui décrira au moins en deux temps les modes d'évaluation (post formation par les formateurs et en entreprise par le superviseur professionnel). Il s'agit de s'assurer comment le dispositif prévoit de mesurer l'acquisition des compétences telles que décrites dans les référentiels métier/compétence ou la fiche de poste.